



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du jeudi 28 octobre 2021 – 19h30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence d'Antoine Huynh, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 10

Représentés : 3

Absent : 1

Présents : Antoine Huynh, Peggy Viola, Carlos Machado Coelho, Clarence Appell, Brigitte Simon, Cyril Durand, Joseph Bracco, Fabrice Mermin, Patrick Bastien, Nathalie Jacquier.

Absents représentés : Sandra Fiorèse (pouvoir à Brigitte Simon), Frédéric Thomas (pouvoir à Antoine Huynh), Benjamin Bou Aziz (pouvoir à Carlos Coelho)

Absent excusé : Jean-Christophe Eichenlaub

Ordre du Jour :

- Demande de subvention pour l'aménagement du Nid auprès du FDEC
- Demande de subvention pour la création d'un arrosage intégré sur le terrain de foot
- Demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public auprès du FDEC
- Demande de participation financière auprès du SDES pour le renouvellement des lanternes d'éclairage public
- Approbation du Règlement de voirie
- Mise en place d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
- Demande de soutien aux actions de la Croix-Rouge
- Questions et informations diverses

Aucune remarque concernant le dernier compte-rendu du conseil municipal du 30 septembre 2021 n'étant formulée, il est adopté.

Clarence Appell est désignée secrétaire de séance.

Il est rappelé que toutes les demandes de subvention n'engagent en rien la commune, si elles sont accordées la municipalité fera dans tous les cas en fonction de ses possibilités budgétaires. Il est toutefois important de ne pas laisser passer les délais pour déposer les dossiers de demande de subvention. La date limite de dépôt pour le FDEC (Fond départemental d'équipement des communes) étant le 31/10/2021.

Demande de subvention pour l'aménagement du Nid auprès du FDEC

La commune souhaite mener des travaux d'aménagement de l'espace public au Nid.

L'architecte paysagiste Atelier Fontaine a réalisé les études préalables et a divisé le projet d'aménagement en plusieurs secteurs. Le secteur 1 comprend la réalisation d'une aire de jeux, la création de cheminements piéton et l'installation de bancs et tables de pique-nique, etc...

Le secteur 2 comprend notamment l'aménagement paysager du parking existant.

Le projet comporte de plus deux options dont la réalisation ou non est encore en cours de réflexion :

- Option 1 : installation d'un éclairage suspendu, d'une table de ping-pong et d'une pergola avec une table de pique-nique de grande longueur
- Option 2 : création d'un parcours vélos ludique

Les travaux sont prévus pour débuter au cours de l'année 2022, mais ils pourront être réalisés en plusieurs phases sur plusieurs années. Il est précisé que ce n'est qu'à l'issue des retours des demandes de subvention et du plan de financement final qu'il sera décidé si ces travaux auront lieu ou non.

L'étude de faisabilité a défini un coût des travaux estimatif au stade d'avant-projet d'un montant de 483 754.43 € HT (option 1 et 2 incluses + maîtrise d'œuvre).

Dans un premier temps, une demande de subvention va être déposée auprès du département (FDEC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du FDEC
- SOLLICITE une dérogation pour le démarrage anticipé des travaux
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande

Demande de subvention pour la création d'un arrosage intégré sur le terrain de foot

En concertation avec le club de foot AS Le Montcel, la commune projette de créer un arrosage intégré au terrain de foot communal. Ces travaux permettront une meilleure gestion de l'eau en réalisant des économies et en garantissant un bon entretien du terrain.

Si les subventions sont obtenues, les travaux pourraient être réalisés au premier semestre de l'année 2022.

Le montant estimatif des travaux est de 25 000 € HT.

Une demande de subvention va être déposée auprès du département (FDEC), de la région et de la FAFA (fédération du football amateur).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du FDEC, de la région et de la FAFA
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande

Demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public auprès du FDEC

La commune s'engage à réaliser et à financer des travaux de renouvellement de l'éclairage public sur divers secteurs de la commune. La rénovation des ensembles d'éclairage (Luminaire et platine) s'élève à 137 250 € HT. Une demande de subvention va être déposée auprès du département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du FDEC
- SOLLICITE une dérogation pour le démarrage anticipé des travaux
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande

Demande de participation financière auprès du SDES pour le renouvellement des lanternes d'éclairage public

Dans le cadre des travaux de renouvellement de l'éclairage public d'un montant 137 250 € HT, le SDES peut financer la partie concernant le remplacement des lanternes.

Le montant de ces travaux (inclus dans le montant global) est de 53 350 € HT. Il est donc proposé de déposer un dossier de demande de participation financière auprès du SDES. Le conseil municipal peut s'engager ou non à rétrocéder au SDES les CEE (certificats d'économie d'énergie) associés aux travaux et à signer la convention afférente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE l'aide financière du SDES pour le renouvellement des lanternes ;
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES ;
- S'ENGAGE à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES ;
- S'ENGAGE à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente.

Approbation du Règlement de voirie

La commission travaux a travaillé sur l'élaboration d'un règlement de voirie. Ce document détaille les modalités d'exécution des travaux sur le domaine public routier de la commune. Afin de permettre sa mise en application, il convient que le conseil municipal approuve ce document qui sera ensuite transmis aux entreprises réalisant des chantiers sur la commune.

Après avoir pris connaissance du document, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement de voirie tel que présenté

Mise en place d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

Il est rappelé la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance prévoit la création de Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

En vertu de l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales, les communautés d'agglomération exercent de plein droit et en lieu et place des communes, la compétence « Dispositifs locaux de prévention de la délinquance ». Dans ce contexte, l'article L. 132-13 du code de la sécurité intérieure prévoit que le Président anime et coordonne les actions qui concourent à l'exercice de cette compétence et, sauf opposition d'une ou plusieurs communes représentant au moins la moitié de la population totale concernée, préside un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

Instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance, le CISPD favorise l'échange d'informations et permet de définir périodiquement des objectifs à atteindre grâce à l'intervention coordonnée de plusieurs acteurs. Le CISPD regroupe des représentants des services de l'Etat, des représentants des communes ainsi que des représentants d'association, établissements ou organismes œuvrant dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques. Ainsi, le CISPD permet l'expression concertée des priorités autour desquelles doivent se mobiliser les différents acteurs.

Le conseil communautaire du 21 septembre 2021 a validé le principe de constitution d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

La mise en place d'un CISPD restant subordonnée à l'absence d'opposition des communes membres, il est précisé que si une ou plusieurs communes représentant au moins la moitié de la population totale du territoire s'oppose à la création du CISPD, celui-ci ne pourra pas être créé.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur la création du CISPD.

La commune sera représentée au sein du CISPD par le maire ou son représentant, conformément à l'article D. 132-12 du Code de la Sécurité Intérieure. La composition du CISPD sera actée par arrêté du Président de Grand Lac.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le présent rapport
- APPROUVE la création du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

Demande de soutien aux actions de la Croix-Rouge

L'antenne de la Croix rouge à Aix les Bains Grand Lac a adressé un courrier au Maire afin de demander un soutien financier pour poursuivre et accroître leurs actions sur le territoire mais aussi pour couvrir leurs besoins dont les plus urgents sont le remplacement d'un véhicule et l'achat de matériel de soin. M. le Maire propose de leur verser une aide de 200 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE le versement d'une aide de 200 € au profit de l'antenne d'Aix-les-Bains de la Croix-Rouge

Pour : 5 (Antoine Huynh (pouvoir de Frederic Thomas), Joseph Bracco, Brigitte Simon (pouvoir de Sandra Fiorèse))

Contre : 2 (Peggy Viola, Cyril Durand)

Abstentions : 6 (Fabrice Mermin, Nathalie Jacquier, Patrick Bastien, Clarence Appell, Carlos Coelho (pouvoir de Benjamin Bou Aziz))

Questions et informations diverses :

- Exceptionnellement, M. le Maire demande au conseil municipal s'il est d'accord pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant les études de faisabilité pour la rénovation thermique de la mairie et de la salle polyvalente. Les élus sont d'accord à l'unanimité pour ajouter ce point.

Le département peut subventionner à hauteur de 80 % ces études. Les devis ayant été reçus ce jour et les dossiers de subvention devant être déposés auprès du FDEC avant le 31 octobre 2021, le Maire souhaite avoir l'accord de principe du conseil municipal pour pouvoir déposer cette demande de subvention dans les temps. Ce point fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal. Ces études de faisabilité s'élèvent respectivement à 15 000 € HT pour la salle polyvalente et 6 800 € HT pour la mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord sur le principe pour déposer un dossier de subvention auprès du FDEC pour ces études de faisabilité.

- Repas des aînés : il aura lieu le 27 novembre à 12h à la salle polyvalente. Les inscriptions ont lieu jusqu'au 10 novembre.

- La commission Revard organise une réunion sur le devenir du plateau avec les socioprofessionnels du Revard le 10 novembre.
- Une réunion avec les Maires des communes faisant partie de l'ACEJ aura lieu le 9 novembre pour redéfinir les répartitions du financement. Actuellement, les collectivités ne financent l'ACEJ qu'à hauteur de 18% de la totalité des financements. La participation versée chaque année par la commune va donc très certainement augmenter.
- Schéma de cohérence pédestre et VTT validé par Grand Lac.
- Schéma cyclable prochainement validé à Grand Lac.
- Covoiturage spontané mis en place par Grand Lac : 2 sessions de formation à destination des agents et des élus auront lieu à la mairie le mercredi 3 novembre de 9h à 12h pour pouvoir mieux renseigner les habitants sur le fonctionnement du covoiturage.
- Report au 19 novembre à la mairie de la réunion du Parc des Bauges pour la révision de la charte à laquelle les élus sont conviés.

Fin de séance : 21h50

Le Maire,



Antoine HUYNH

